



Litige avec ma patronne pour avenant

Par **youyouyou00**, le **04/10/2012** à **18:18**

Bonjour, je suis salariée dans une entreprise, sa fait 3 ans que je travail a plein temps, j'ai un CDI de 94H par mois, mais j'ai toujours fait plein temps, et quand je demande a mon Patron de me faire un avenant a plein temps, il reporte toujours ça a plus tard, il me dit que je peut faire plein temps sans avenant, et pendant mes congés je suis payes a 94H, est-que c'est normal ??
Merci

Par **pat76**, le **04/10/2012** à **18:37**

BonjourrrrrnVous allez au plus vite à l'inspection du travail et vous refusez de travailler à temps plein si les heures complémentaires ne vous sont pas payées.

Par **Lag0**, le **04/10/2012** à **18:44**

[citation]et vous refusez de travailler à temps plein si les heures complémentaires ne vous sont pas payées.rn[/citation]rnPayées ou pas, de toute façon, le nombre d'heures complémentaires est limité à 10% de l'horaire prévu au contrat (30% si un accord le prévoit) et ce nombre ne peut en aucun cas porter la durée du travail à celle d'un temps plein.rnPuisque vous travaillez régulièrement à temps plein, vous pouvez demander la requalification de votre contrat devant le conseil des Prud'hommes.